

>>> La livraison

Dès lors que votre déménagement sera effectué, le responsable d'équipe fera avec vous un **tour d'ensemble de votre nouveau domicile** de façon à ce que vous puissiez valider les prestations effectuées.

Si vous constatez **la moindre anomalie**, notifiez-la sur **la déclaration de fin de travail** qui vous sera présentée à la fin de déménagement et de la visite contradictoire : C'est ce que l'on appelle communément les "**Réserves à la livraison**".

La déclaration de fin de travail constitue un des exemplaires de la lettre de voiture. Elle doit être paraphée par le destinataire du mobilier et intégrer les éventuelles remarques. Le déménageur peut également y formuler ses griefs.

Si vous vous rendez compte d'un souci après le départ du déménageur, vous avez alors **trois jours ouvrés pour formuler vos réserves**, en adressant une lettre recommandée avec accusée de réception. Passé ce délai, vous vous privez du droit d'agir contre le déménageur.

Attention : C'est à vous de prouver que le déménageur est fautif lorsque vous constatez des anomalies après le départ de son équipe.

Retrouvez toutes nos Fiches Solutions et lettres types sur
<http://www.1000demenageurs.com>